

# Bac Pro Electrotechnique Energie Equipements Communicants

## APPRENTISSAGE

RESPONSABLE DE LA FORMATION :  
**Jean-Luc VIEREN**  
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :  
**Katia FAVREAU**  
03 86 49 26 14  
accueil.afpi@lamaisondelentreprise.com

## UN MÉTIER

### ► Descriptif et activités en entreprise

L'activité d'un Bac Pro ELEEC est centrée sur la conception et la réalisation d'équipements électriques dans les secteurs d'activités de l'industrie et de l'habitat/tertiaire.

Ses compétences lui permettent :

● **à l'atelier :**

- de construire et raccorder tableaux et armoires électriques, sous ensembles mettant en oeuvre des équipements pour des installations électriques
- de conduire une équipe de fabrication ou de maintenance.

● **sur le chantier :**

- de réaliser tout ou partie d'un ouvrage ou de conduire une équipe réalisant un ouvrage de plus grande ampleur
- de mettre en oeuvre les équipements électriques spécifiques dans les courants faibles, notamment les réseaux véhiculant la voix, les données et les images (VDI) ainsi que ceux permettant la mise en sécurité des locaux, des biens et des personnes.

● **en toutes circonstances :**

- de maintenir en état de fonctionnement ces équipements et installations électriques
- Le titulaire du baccalauréat professionnel Electrotechnique Energie Equipements Communicants possède une formation technologique et professionnelle qui lui permet :
- d'appréhender l'environnement technologique de l'entreprise
  - d'adapter son comportement aux exigences de "l'assurance qualité" de l'entreprise
  - de s'adapter à l'évolution des techniques, méthodes et matériels
  - de mettre en oeuvre ou de faire respecter les modes opératoires et procédures concernant le Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), ou plan de prévention (PDP) en vigueur lors de la réalisation de l'ouvrage
  - de contribuer à l'amélioration du poste de travail
  - de diriger une équipe
  - de rendre compte de l'activité de son équipe et d'explicitier l'état d'avancement des travaux.

## UNE FORMATION

### ► Public concerné

- BEP technique, professionnel ou technologique
  - Niveau 1re scientifique ou technique.
- Les jeunes sortant de 3ème peuvent préparer ce diplôme en 3 ans.

### ► Connaissances à acquérir

● **Enseignements généraux**

- Français
- Connaissance du monde contemporain
- Langue vivante (anglais)
- Mathématiques
- Sciences Physiques

● **Enseignements technologiques et professionnels**

- Gestion d'entreprise
- Electrotechnique, électronique
- Etude d'avant projet
- Automatismes, technologie, schéma

● **Formations complémentaires**

- Bureautique
- Habilitation électrique
- Communication

# Bac Pro Electrotechnique Energie Equipements Communicants

## ➡ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.  
Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.  
Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.  
Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

## ➡ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
- L'alternance (2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

## ➡ Validation des études

La formation est validée par un **Bac Pro Electrotechnique Energie Equipement Communicants** délivré par l'Education Nationale.  
Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

## UN EMPLOI

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprenti(e) est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.